



Toulon Habitat Méditerranée

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Accusé de réception en préfecture
083-278300017-20251030-30102025_2572-DE
Reçu le 05/11/2025

EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 30 octobre 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 18

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme MARTINIANI	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MATHERON	M. STOJANOV
Mme BASS	M. GARCIN	M. RICHARD	Mme VALVERDE
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	Mme RIQUELME	
Mme BOUCHKARA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 6

M. BEN MIHOU	à	M. RICHARD
Mme CHENET	à	Mme BAGHDAD
M. DOYER	à	M. MAHALI

M. GILLET	à	M. MAHALI
M. MORENO	à	M. CAVANNA
Mme PANAGOS	à	M. GARCIN

Absents/excusés : 3

M. DE ARAUJO	Mme FORTIAS	Mme PIN
--------------	-------------	---------

Nombre de votants (présents + représentés) : 24

DELIBERATION 25-72 Association LE ROCHER - Location de 8 appartements - Demande de gratuité de loyer	N° 25-72 – ASSOCIATION LE ROCHER – LOCATION DE 8 APPARTEMENTS – DEMANDE DE GRATUITÉ DE LOYER Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : L'Association LE ROCHER représentée par son Président Monsieur DE TAILLANDIER Alain, occupe huit appartements sur le parc de Toulon Habitat Méditerranée depuis plus de quinze ans. Toulon Habitat Méditerranée a constaté l'engagement et les actions de cette association d'éducation populaire en lien avec les habitants.
---	--

En effet, cette association met en place des actions éducatives, sociales et culturelles à travers l'accompagnement des familles, la scolarité, des ateliers sociaux-linguistiques, de l'insertion sociale et professionnelle, du travail de rue, de l'accueil de loisirs, des sorties ainsi que des ateliers ludiques et créatifs.

Afin de soutenir cette association dans la poursuite de ses actions, cette dernière sollicite une gratuité de loyer pour les logements occupés dans le parc de Toulon Habitat Méditerranée et plus précisément pour les logements suivants n° 0020 0014 et n° 0020 0165 à La Poncette, n° 0023 0035 et n° 0023 0183 aux Œillet et n° 0028 1464 -1761 - 1599 -1496 à La Beaucaire, situés dans les QPV de Sainte-Musse et de la Beaucaire, sur lesquels cette dernière est présente.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration de se positionner quant à la demande de gratuité des loyers hors charges pour les 8 appartements occupés actuellement par l'Association Le Rocher et d'autoriser la Directrice Générale à signer un avenant avec ladite association aux conditions précitées.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	0	Abstention	0	Votes contre	24
-------------------------	----------	-------------------	----------	---------------------	-----------

Article 1

EMET UN AVIS défavorable quant à la demande de gratuité des loyers hors charges pour les 8 appartements occupés actuellement par l'Association Le Rocher,

Et après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	23	Abstention	1	Votes contre	0
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

Article 2

DECIDE d'appliquer à ces logements le prix du loyer au mètre carré de la catégorie 2 « associations apportant une aide de proximité avec service gratuit et composées principalement de bénévoles »,

Article 3

AUTORISE la Directrice Générale à signer un avenant à la convention liant THM à l'Association Le Rocher, afin d'appliquer le prix du loyer au mètre carré de la catégorie 2 « associations apportant une aide de proximité avec service gratuit et composées principalement de bénévoles », soit 0,86 € / m² hors charges, pour les logements n° 0020 0014 et n° 0020 0165 à La Poncette, n° 0023 0035 et n° 0023 0183 aux Œillet et n° 0028 1464 - 1761 - 1599 -1496 à La Beaucaire, situés dans les QPV de Sainte-Musse et de la Beaucaire aux conditions précitées.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI